

Thème 8 :
Méthodes de Travail de l'Instance Permanente

*Intervention de Mr. Gervais NZOA, Membre Expert de l'Instance Permanente des Nations Unies
sur les Questions Autochtones*

Pour mémoire, les travaux de la Treizième Session de l'Instance permanente ont porté sur le Thème « La Bonne Gouvernance ».

En rapport à ce Thème, les interventions des participants au cours des travaux ont porté sur trois grandes réflexions à savoir :

- 1) La participation des leaders autochtones aux activités de l'Organisation des Nations Unies (les Agences onusiennes) ;
- 2) La Conférence mondiale sur les peuples autochtones (22-23 Septembre 2014) à New-York (Etats-Unis) ;
- 3) Le suivi des Recommandations formulées par l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

Revenant aux points portant sur la participation et les recommandations, les débats animés en séance de travail interne entre les Membres Experts de l'Instance permanente ont mis en relief la nécessité d'amorcer un processus de réformes des méthodes de travail visant à renforcer l'efficacité des actions retenues pour améliorer la situation des peuples autochtones dans le monde contemporain.

Cette réflexion a conduit les Experts à relever que les méthodes actuelles de l'Instance permanente ne garantissent pas l'efficacité des actions tant au niveau de la mise en œuvre que du suivi des recommandations. A cela s'ajoute les difficultés matérielles, humaines, financières et logistiques enregistrées au niveau des parties prenantes intervenant dans le processus de la question autochtone.

A la lumière des débats engagés, toutes ces situations ne garantissent pas l'indépendance des Membres Experts de l'Instance permanente, conformément à leur statut défini par l'ECOSOC. Pour clarifier cette question, une réflexion approfondie lors des travaux internes était de savoir si on pouvait être Expert indépendant dans l'exercice de sa fonction lorsqu'il faut solliciter l'appui d'un Etat membre, d'une agence onusienne, d'une organisation autochtones ou d'un partenaire pour réaliser une activité qui concerne une des missions de l'Instance permanente à savoir discuter sur des questions concernant les domaines ci-après : le développement économique et social, la santé, l'éducation, l'environnement, la culture et les droits humains.

Au terme des débats, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'amorcer des réformes concernant les méthodes de travail de l'Instance permanente en vue de rendre ces actions efficaces compte tenu de la demande pressante des préoccupations des populations autochtones.

Pour réformer les méthodes de travail, des réflexions ont été émises pour évaluer l'Instance permanente et son secrétariat. La méthode participative et interactive entre les différentes parties prenantes (Etats-membres, agences onusiennes, organisations autochtones, acteurs privés) intervenant dans le processus a été retenue pour recueillir les suggestions en terme d'amélioration des conditions de travail et de viabilisation de l'efficacité des actions de l'Instance permanente.